

COMPETITIONS REGIONALES

N6 & MOINS

(Masculins/Féminins)

Complexe Sportif des Aigremonts - BLERE



Les 11 et 12 Mars 2017

Organisée par la SGA BLERE VAL DE CHER





COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

INFORMATIONS

Lieu de la compétition :



COMPLEXE SPORTIF DES AIGREMONTS
Route de Loches
37150 BLERE

Accueil des gymnastes :

Plan d'accès joint

Ouverture à **10h00** h le Samedi et **8h00** le Dimanche

Tel : 06.77.77.72.87

Restauration :

Un stand sera ouvert dès **10h00** le Samedi et **8h00** le Dimanche avec ventes de boissons chaudes et fraîches, ainsi que des viennoiseries, pâtisseries, sandwiches etc...

ORGANISATION

- ✓ Licences Gyms, Entraîneurs : elles devront être présentées 45 minutes avant le début des compétitions, aux points contrôles licences prévus à cet effet, afin d'effectuer le contrôle. Les feuilles de match seront remises à chaque club à ce moment-là.
- ✓ Juges : Chaque juge devra se présenter 30 minutes avant le début des rencontres muni de sa licence et de la tenue exigée
- ✓ Echauffements : 30 minutes - Par agrès : 5 minutes



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

VESTIAIRE

Chaque club se rendra dans le vestiaire qui lui sera attribué. Des sacs poubelles seront mis à disposition des équipes dans les vestiaires.

Seuls les gymnastes et leurs entraîneurs seront habilités à accéder aux vestiaires

Il est demandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, en cas de vol le club receveur déclinant toute responsabilité.

CONSIGNES

Les chaussures de ville sont interdites sur le plateau de compétition. Avant de partir, vérifiez que rien n'a été oublié.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions des équipes se font obligatoirement sur le site de l'UFOLEP

Rappel du site :

<http://www.ufolepgym.com/index.php>

Nous clôturerons les engagements le 08 Mars à 12H00

En cas de changement vous pouvez nous contacter par mail :

Hervet Nathalie : sgablere@gmail.com



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

JUGES

FORFAIT

Tout forfait devra être signalé par écrit AVANT le **08 Mars 2017 – 12h00**

JUGES

- Les juges doivent être inscrits sur le site clubs.ufolepgym.com avant le **08 Mars 2017 – 12h00**, en veillant à respecter les jours et le niveau requis.
- La licence homologuée 2016/2017 comportant photo et signature, devra être présentée au responsable des juges au début de la réunion.
- Les réunions des juges se tiendront **1 heure** avant le début des compétitions.

IL vous est demandé de vous y rendre 5 minutes avant le début de la réunion. Tout juge en retard sera considéré comme absent, il sera donc sanctionné (cf. règlement).

Juge en retard = moins 3 points pour l'équipe + amende

Juge absent = équipe déclassée + amende.

- Tout forfait d'équipe déclaré après la date butoir, implique la présence du juge prévu dans L'organigramme des juges sous peine de sanction (cf. règlement).
- Les juges doivent se présenter dans une tenue conforme au règlement (haut Blanc, bas noir ou bleu marine) (cf. règlement). Débardeur à fines bretelles et jean sont "interdits" (cf. règlement)

Tenue non conforme = moins 1 point pour l'équipe

- Un espace « grignotage » sera prévu pour les juges dans chaque salle de compétition. Les repas des juges sont à la charge des clubs.

MUSIQUES

Les musiques doivent être sur CD-R **uniquement** et **dans l'ordre de passage des gymnastes**. Les CD-R seront remis lors du contrôle des licences.

Les K7, CD-RW, CD MP3 et clé USB ne sont pas autorisés.

PHOTOGRAPHIE/VIDEO

- Seuls les photographes habilité par le Comité d'organisation seront autorisés à pénétrer sur les plateaux et seront à votre disposition pour faire des photographies de vos enfants.
- **Les caméras, les tablettes, les téléphones portables sont interdits sur les plateaux**, cela concerne **aussi** les entraîneurs des clubs en compétition.

Nous comptons sur votre sportivité pour donner à ces Départementales toute la rigueur et le sérieux nécessaire à la pratique de la gymnastique.



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

GYMS

DROITS ET DEVOIRS DU GYMNASTE

Il doit :

- être titulaire de la licence compétitive de l'année en cours homologuée au plus tard 8 jours avant la phase départementale.
- connaître les règlements et s'y conformer.
- avoir une tenue qui répond aux principes sportifs de l'activité (non transparente). Pour les filles le justaucorps est obligatoire. Les justaucorps à bretelles sont interdits (sans manche autorisé), l'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne.
- avoir les cheveux attachés correctement, ne pas porter de bijoux ni piercing.

Il peut :

- porter des bandages fixés convenablement.
- porter des chaussons et/ou des socquettes à sa convenance.

La tenue de l'équipe doit être uniforme, avec ou sans écusson.

1 individuelle autorisée jusqu'en demi-finale nationale uniquement derrière équipe à finalité nationale

Pour le palmarès les individuels(les) ne seront plus cités sauf en N1 et 2 mais seront affichés(es)

COMPETITIONS

- SALLE DE GYM DES AIGREMONTS
- GYMNASE DES AIGREMONTS

ECHAUFFEMENTS

- SALLE DOJO DES AIGREMONTS



Nous vous souhaitons d'excellentes compétitions



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

PLANNING SAMEDI - GAF

SAMEDI 11 MARS

HORAIRE	CATEGORIE	Saut	Barres	Repos	Poutre	Sol
11H-13H	N6 7/12	SAS 1 7/12	ASPTT 7/12		SALBRIS 7/12	BLERE 7/12
13H-15H	N6 7/10-7/12	BLERE 7/10	ESVRES 7/10	VENDOME 7/12	SAS 2 7/12	TGC 7/12
Juges	PLATEAU Matin - Blanc	TGC	SAS		BLERE	ASPTT
		ESVRES	SALBRIS		VENDOME	SAS
HORAIRE	CATEGORIE	Saut	Barres	Repos	Poutre	Sol
11H-13H	N3	BLERE	ARTANNES		TGC	
13H-15H	N3-N2	ASPTT 11/16	SAS 11/16		Ind N2 GSE + USV	
Juges	PLATEAU Matin - Bleu	SAS	BLERE		ESVRES	TGC
		ASPTT	ESVRES ou Vendôme		VENDOME	ARTANNES

PALMARES pour 15H15

HORAIRE	CATEGORIE	Saut	Barres	Repos	Poutre	Sol
16H-18H	N6 11/15	ASPTT	TGC		VENDOME 1	BLERE
18H-20H	N6 11/15	BLERE 2	VENDOME 2		ESVRES	SALBRIS
20H-21H30	N6 11/15	LUYNES	VINEUIL		SAS	
Juges	PLATEAU Soir - Blanc	VINEUIL	SALBRIS		LUYNES	BLERE
		TGC	ESVRES		VENDOME	SAS
HORAIRE	CATEGORIE	Saut	Barres	Repos	Poutre	Sol
16H-18H	N6 14/18	LUYNES 1	ASPTT		LUYNES 2	SAS N4 11/15
18H-20H	N4 11/15 +11	ARTANNES 11/15	USV 14/18	ESVRES 11+	TGC 11+	ASPTT 11+
20H-21H30	N4 14/18	BLERE 14/18	ASPTT 14/18		ARTANNES 14/18	CHANCEAUX 14/18
Juges	PLATEAU Soir - Bleu	LUYNES	TGC		ARTANNES	ESVRES
		CHANCEAUX	VENDOME		BLERE	SAS
		ARTANNES	ASPTT		ASPTT	LUYNES

PALMARES pour 21H45



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

PLANNING DIMANCHE - GAF

DIMANCHE 12 MARS

HORAIRE	CATEGORIES	SALB	BLER	REPO	POUTRE	SOL
9H-11H	N5 14/18	SALBRIS	BLERE		ASPTT	ARTANNES
11H-13H	N5 7/12	SAS	ARTANNES		ESVRES	
Juges	PLATEAU Matin - Blanc	ARTANNES	ESVRES		BLERE	ARTANNES
		SALBRIS	ASPTT		SAS	SALBRIS
HORAIRE	CATEGORIES	SALB	BLER	Repos	POUTRE	SOL
9H-11H	N5 +11	ARTANNES 1	LUYNES		TGC	ESVRES
11H-13H	N5 +11	ASPTT	ARTANNES 2		CHANCEAUX	ARTANNES 7/10
Juges	PLATEAU Matin - Bleu	ASPTT	CHANCEAUX		TGC	LUYNES
		ESVRES	ARTANNES		ARTANNES	CHANCEAUX

PALMARES pour 13H15

HORAIRE	CATEGORIES	SALB	BLER	Repos	POUTRE	SOL
14H-16H	N6 +11	ARTANNES 2	LUYNES		LA CHATRE 1 11+	SALBRIS
16H-18H	N6 +11	LA CHATRE 2	ARTANNES 1		ASPTT	TGC
Juges	PLATEAU Soir - Blanc	TGC	LA CHATRE		LA CHATRE	ASPTT
		ARTANNES	SALBRIS		ARTANNES	LUYNES
HORAIRE	CATEGORIES	SALB	BLER	Repos	POUTRE	SOL
14H-16H	N5 11/15	SAS 1	ARTANNES		ASPTT	USV
16H-18H	N5 11/15	BLERE	SAS 2		VINEUIL	ESVRES
Juges	PLATEAU Soir - Bleu	VENDOME	SAS		ASPTT	ARTANNES
		SAS	VINEUIL		BLERE	VINEUIL

PALMARES pour 18H15



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

PLANNING DIMANCHE - GAM

DIMANCHE 12 MARS

HORAIRES	CATEGORIE:	sol	arçon	anneaux	saut	parallèle	fixe
08H30 - 10H45	GAM	N4 TC TGC	N4 TC USV	N4 TC Chbx	N6 7-10 TGC	N6 7-10 Bléré	N6 7-10 chtx
Juges	PLATEAU Matin - GAM	TGC	luynes	TGC	USV	TGC	Luynes
		phil	Aurèle	alice	steph	denis	Sylvain
		USV	Bléré	ASPTT	ASPTT	Bléré	USV
		Fabien	Nath	Lucie	Fille	Julie	JM

PALMARES pour 11H00

HORAIRES	CATEGORIE:	sol	arçon	anneaux	saut	parallèle	fixe	REPOS
11H45 - 14H15	GAM	N6 7-14 chtx	N6 7-14 GSE	N6 7-14 USV	N5 TC Bléré	N5 TC luynes	N5 TC Chbx	N7 11-38 USV + N6 7-14
Juges	PLATEAU Après-midi - GAM	USV	ASPTT	TGC	GSM	USV	TGC	
		JM	Nico	Alice	Fille	Brieux	vinc	
		Bléré	GSE	ASPTT	ASPTT	TGC	Bléré	
		Julie		laurie / lucas	Fille	bert	Nath	

PALMARES pour 14H30

HORAIRES	CATEGORIE:	sol	arçon	anneaux	saut	parallèle	fixe
15H15 - 17H30	GAM	N6 TC Monts	N5 7-14 TGC	N5 7-14 USV	N5.5 TC TGC	N5.5 TC Bléré	N5.5 TC USV
Juges	PLATEAU Soir - GAM	TGC	luynes	USV	ASPTT	GSE	TGC
		phil	Aurèle	JM	Fille		Alice
		ASPTT	USV	ASPTT	GSM	Bléré	Bléré
		alex	Brieux	Nico	Fille	Nath	Julie

PALMARES pour 18H



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS



Via l'Autoroute A85 - Sortie Bléré - Au rond-point prendre la 3ème sortie direction Bléré- Faire environ 3 km - Caserne des pompiers sur votre droite - Prendre la 1ère route à droite (Complexe sportif des Aigremonts) - Un second parking est disponible en prenant la 2^{ème} route à droite, avec accès piéton vers le gymnase des Aigremonts.

Quel que soit l'endroit d'où vous venez, prendre la rocade, sortir direction Loches et prendre vers Bléré. Attention c'est la première route à droite après les pompiers (avant le terrain de foot), il n'y a pas d'indication, c'est une voie sans issue qui donne sur le parking du gymnase.

Dans la mesure du possible nous mettrons en place des pancartes UFOLEP à ce croisement.



COMPETITIONS REGIONALES GAF/GAM NIVEAUX 6 ET MOINS

VIE SPORTIVE Gymnastique

Cont@ct n°10 du 1^{er} février 2015

ADMINISTRATIF SUR UNE COMPÉTITION

Afin de faciliter le travail difficile et indispensable du contrôle des licences, voici une fiche récapitulative. Le contrôle des licences est une partie importante de la compétition. Il ne faut pas se contenter de vérifier le numéro de licence. Une procédure complète est à suivre et est détaillée ci-dessous.

Le contrôle de licence

1 – Nom du ou de la gymnaste

1 – Nom du ou de la gymnaste

Ils doivent être identiques à ceux indiqués sur la feuille de match.

2 – La date de naissance

L'année de naissance doit correspondre à la catégorie engagée (voir tableau).

Remarque : les engagements par Internet contrôlent déjà les âges. Il faut par contre vérifier les modifications le jour de la compétition.

3 – Le nom du club

Le gymnaste doit être licencié dans le club pour lequel il matche.

4 – La date de la visite médicale

Obligatoire pour concourir. Si "à fournir" est inscrit, la participation à la compétition est interdite.

5 – La date d'homologation

Pour qu'un gymnaste puisse participer, elle doit être datée de 8 jours avant les phases départementales. Voir règlements.

6 – L'activité

La gymnastique artistique doit être mentionnée (que ce soit pour les gymnastes, les entraîneurs ou les juges).

7 – Le type de licence

Pratiquant : Gymnastique artistique (R2) est obligatoire pour participer en tant que gymnaste aux compétitions. Une licence Non pratiquant (dirigeant, officiel, animateur) ne permet pas de participer en tant que gymnaste à une compétition.

Pour les entraîneurs et/ou juges la licence doit comporter l'appellation Gymnastique Artistique à savoir Non pratiquant (dirigeant, officiel, animateur) : Gymnastique artistique ou Pratiquant : Gymnastique artistique (R2).

8 – La saison de prise de licence

La saison est mentionnée (ici 2014-2015).

9 – La signature

Obligatoire pour valider la licence. Licence incomplète = amende.

10 – La photo

Obligatoire pour valider la licence. Elle doit être récente afin de reconnaître le gymnaste. Licence incomplète = amende.

Lors d'un litige, vous pouvez en référer au responsable du contrôle des licences puis au chef de plateau qui prendra la décision.

LES RÈGLEMENTS :

Voici quelques extraits de textes tirés de :

Règlements sportifs et financiers 2014-2015 adoptés le 12 juin 2014 – annexé au R.I. UFOLEP.

Article 3 : La licence

La licence est unique. Un adhérent ne peut être titulaire que d'une seule licence UFOLEP.

Article 6 A : Les conditions

Ne peuvent participer aux finales nationales que les licenciés de l'UFOLEP ayant participé aux phases qualificatives ou membres d'une équipe qualifiée.

Article 6 C - Les délais Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale, et être assuré.

La gymnastique est dans le cas A, ce qui veut dire qu'il faut être licencié 8 jours avant les départementaux pour pouvoir participer aux compétitions de toute la saison.

Article 9 : Le contrôle

Avant chaque rencontre, un officiel doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant, et en vérifier la régularité [...]

En cas de non présentation, il doit :

- vérifier l'identité des intéressés en se faisant présenter une pièce d'identité officielle avec photographie et un certificat médical,

- inscrire sur la feuille de rencontre le nom, le prénom, la date de naissance et préciser la pièce d'identité produite ainsi que la date du certificat médical,

- faire signer l'intéressé en face de ces indications,

- certifier que les indications portées sont exactes et signer lui-même, - transmettre à la commission organisatrice tous les documents officiels. Celle-ci infligera les amendes correspondantes (cf. Titre VII - Règles financières) et décidera des suites à donner.

Pour les épreuves nationales, les licences et/ou pièces obligatoires manquantes doivent être transmises au responsable de la commission nationale sportive dans les vingt-quatre (24) heures suivant la rencontre, sous peine d'invalidation du résultat sportif.

Un compétiteur ne pouvant présenter ni sa licence, ni une pièce d'identité accompagnée d'un certificat médical, se verra interdire la participation à la rencontre.

Article 24

Tout organisateur d'une manifestation UFOLEP doit obligatoirement assurer un dispositif de secours.

LES AMENDES :

ABSENCE DE LICENCE :

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

LICENCE INCOMPLÈTE OU IRRÉGULIÈRE :

Adulte : 31 €

Jeune : 16 €

FORFAIT INJUSTIFIÉ :

Sport individuels par équipe : 75 €

Individuels : 55 € (adulte) / 35 € (enfant et jeune)

Officiel (prévu dans les règlements de l'activité) : 55 €

RÉCLAMATION

Versement de 85 €

Les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne pourront bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée.

En cas de forfait, aucune indemnisation ne pourra être versée au bénéfice de l'équipe ou de l'athlète défaillant. En cas de forfait d'un officiel, c'est-à-dire un juge, (prévu dans les règlements), au-delà de l'amende pour forfait injustifié, l'association ne pourra prétendre à la perception des indemnités de déplacement.